



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 30 Novembre 2021 à 14h00

Procès-Verbal N°534

Président : Michel Vachetta

Présents: Annie Brault, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Dan Marchal, Daniel Guillard.

Absent: Amar Remli.

RAPPEL DES HORAIRES DE MATCH pour U6 à U20

Article 8 - Horaires des matchs (U6 à U20)

8-1 - Les plateaux Foot Animation (U6 à U11) : Ils doivent débuter le samedi entre 12H30 et 15H30 mais peuvent être programmés à partir de samedi 10h30 avec l'accord de tous les clubs concernés et validation de la commission sportive.

8-2 – Horaires officiels pour les U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 :

Les rencontres des jeunes U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 ont un horaire officiel, c'est-à-dire un horaire fixé par défaut pour toutes les rencontres de la catégorie.

1. Pour les U13 : samedi à 14h00.
2. Pour les U15, U15F : samedi à 15h00.
3. Pour les U17 : samedi à 15h30.
4. Pour les U18F à 8, U20 : samedi à 16h00.
5. Pour les U18F à 11 ; dimanche à 10h00

8-3 – Horaire modifié pour les U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 : Les rencontres peuvent avoir un horaire modifié parmi les propositions suivantes :

1. Pour les U13: Début du match le samedi de 10h30 à 11h00 et 12h30 à 17h00.
2. Pour les U15 et U15F : Début du match le samedi de 12h30 à 17h00.
3. Pour les U17, U18F (à 8 ou à 11) et U20 : Début du match le samedi de 12h30 à 18h00.
4. Pour toutes les catégories : Samedi de 10h30 à 12h00 (sauf U13 de 11h00 à 12h00) et Dimanche de 10h30 à 15h30, avec l'accord des deux clubs et validation de la commission quelle que soit la période.

8-4 – Modalités de modification de l'horaire : L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes:

8-4-1 - Pendant la « période verte » : Jusqu'au jeudi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de Footclubs l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3.

Cela ne s'applique pas pour les créneaux du dimanche où il faut l'accord des 2 clubs. 8-4-2

- Pendant la « période orange » : A compter du vendredi 00h00 et jusqu'au mardi 12h00 par le biais de Footclubs avec l'accord du club avant le mardi 12h00, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3. 8-4-3

- Pendant la « période rouge » : La semaine du match à partir du mardi 12h00, sur décision de la Commission Sportive sérieux et motivé L'article 45 relatif aux terrains impraticables reste évidemment applicable.

U13

CHALLENGES FESTIVAL U13

Les clubs ayant des équipes concernées par ces challenges sont priés de prendre connaissance de ces informations.

Challenge Festival Isère : Il est rappelé que chaque rencontre est précédée par l'organisation de l'épreuve du défi jonglage par l'ensemble de joueurs des deux équipes. Au premier tour 23 feuilles de défi jonglage n'ont pas été transmises au district, le défi jonglage n'ayant pas été effectué. Les clubs recevant seront amendés pour cela. Rappel : les feuilles de match sont à imprimer par foot-club, et la feuille de défi jonglage est à télécharger sur le site du district, rubrique Pratiques, chapitre foot animation, puis Doc Utile et défi jonglage. L'envoi de cette feuille de match et de la feuille de défi jonglage peuvent se faire soit par scan au district, soit par mail, soit par courrier postal (dans ce dernier cas, merci d'agrafer les deux feuilles. Naturellement, la saisie du score de la rencontre sur foot-club est indispensable. Il est aussi demandé au club recevant **de ne pas utiliser la feuille plateau challenge Festival U13** et donc de respecter la procédure ci-dessus.

Challenge Festival National : Obligation d'utiliser la feuille nommée Feuille plateau Challenge Festival U13 ou sont reportés la composition des 3 équipes présentes sur le plateau et les résultats du défi jonglage de tous les joueurs des 3 équipes. Cette feuille de plateau doit être adressée au district, soit par mail, soit par courrier postal. De plus il n'est pas nécessaire de faire de feuille de match pour les 3 rencontres du plateau. Il est aussi demandé aux clubs de saisir le résultat des rencontres sur foot-club. Pour cela le club recevant devra saisir deux résultats et le club numéroté B doit saisir le résultat de son match contre le club C.

Les matchs non joués ce samedi 27 Novembre du fait des conditions météorologiques, seront reprogrammés lors d'une prochaine réunion de la commission.

D4 POULE F : intégrer ASCOL FOOT 38 2

Rappel : LA MURETTE le début des matchs est 10H30

MANIVAL plus de place pour votre 5eme équipe

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88

U15

D3 MODIFICATIONS EN POULE B et C

FC 2A : engagement d'une troisième équipe

Poule B : ST Martin d'Hères 4 est remplacé par le FC2A 2 , St Martin d'Hères 4 passe en poule C

Poule C : FC2A 3 prend la place de l'exempt .

St Martin d'Hères 4 prend la place du FC2A 2

Poule G : engagement de Villefontaine Ol.

D 3 Poule B : Horaire de la rencontre Jarrie/ Mistral 16 H30

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94

U17

Les matchs non joués ce samedi 27 Novembre du fait des conditions météorologiques, seront reprogrammés lors d'une prochaine réunion de la commission.

D1 : Poule B : USVO / TOUR SAINT CLAIR dossier transmis à la commission des règlements pour décision à prendre.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38

U20

Les matchs non joués ce samedi 27 Novembre du fait des conditions météorologiques, seront reprogrammés lors d'une prochaine réunion de la commission.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49

SENIORS

Les matchs non joués ce samedi 27 Novembre du fait des conditions météorologiques, seront reprogrammés lors d'une prochaine réunion de la commission.

Responsable Michel Vachetta 06.25.25.31.32

VETERANS

Responsable : Amar REMLI 06.28.32.60.35